



République Française
Département de Seine et Marne
Commune de Quiers

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le
ID : 077-217703818-20250613-DEL_202517-DE

Délibération du Conseil Municipal
de la commune de Quiers
Vendredi 13 juin 2025

DEL-2025-17

Le vendredi treize juin deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le six juin deux mille vingt-cinq, convocation diffusée le même jour s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Davy BRUN, Maire de QUIERS.

ETAIENT PRESENTS : M. Davy BRUN, M. Gérard FABRE, M. Jean-Jacques LANDRY, Mme Nathalie PAULON, Mme Mégane CORDELLE, Mme Marie BRIARD, M. Laurent GADET, Mme Véronique THOLLET, Mme Agnès SURATEAU.

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme Rozenn LUX qui donne pouvoir à M. Gérard FABRE.

ETAIENT ABSENTS NON EXCUSES : Mme Laurine DECAUDIN, M. Sacha RACCAH.

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de votants : 9

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Agnès SURATEAU.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

OBJET : Projet de stockage CO₂ à Grandpuits- Avis du conseil municipal.

Le Conseil municipal de la commune de Quiers,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les technologies de captage et de stockage du CO₂ sont encore expérimentales et que leurs impacts à long terme ne sont pas suffisamment connus ;

Considérant que des études montrent que les risques environnementaux liés à l'enfouissement de CO₂ incluent la possibilité de fuites de CO₂, qui pourraient contaminer les nappes phréatiques et affecter la qualité de l'eau potable ;

Considérant que des alternatives plus sûres et durables existent pour lutter contre le réchauffement climatique, telles que la réduction des émissions à la source et le développement des énergies renouvelables ;

Le conseil municipal demande :

1. L'arrêt immédiat du projet d'enfouissement de CO₂ à Grandpuits porté par la société C-QUESTRA.
2. Le refus par le ministre de l'Economie et des Finances du permis d'exploration et de recherche déposé par la société C-QUESTRA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 7 voix contre et 2 abstentions, des membres présents donne un avis défavorable au projet de stockage de CO2 sur la commune de Grandpuits et demande l'arrêt immédiat du projet d'enfouissement de CO² porté par la société C-QUESTRA et le refus par le ministre de l'Economie et des Finances du permis d'exploration et de recherche déposé par la société C-QUESTRA.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Quiers, le 13 juin 2025

Le Maire, Davy BRUN

A blue circular official stamp of the 'MAIRIE DE QUIERS' is partially obscured by a large, stylized black ink signature. The stamp contains the text 'MAIRIE DE QUIERS' at the top, 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the bottom, and the year '1777' in the center. The signature is a complex, flowing scribble that extends to the right of the stamp.